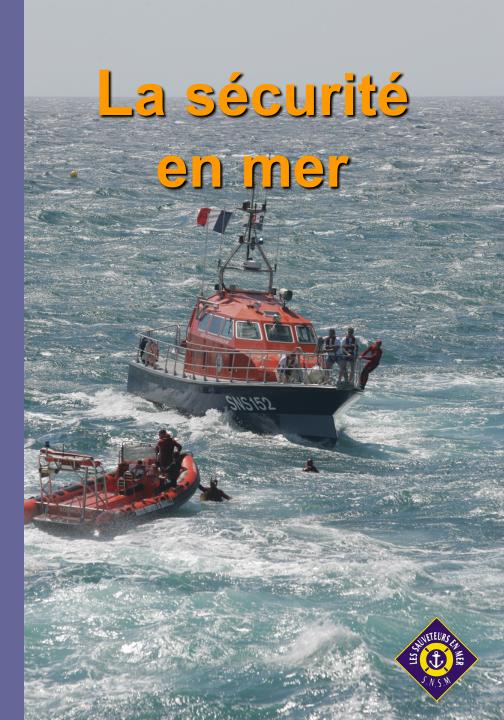
UNIM SINSIM

Olivier Roy Hervé Prevot Pascal Basset

Station SNSM Marseille

21/11/2019



"SNSM - La sécurité en mer"

- Introduction : présentation de la SNSM, les spécificités de la station de Marseille.
- Retours d'expériences et statistiques. Les principes de l'évolution de la règlementation.
- Zoom sur 1 thème de sécurité en mer : l'homme à la mer.
- Prévenir les secours en mer et être vu.
- Conclusion, les visites de courtoisie SNSM station de Marseille.

"SNSM - La sécurité en mer"

 Introduction : présentation de la SNSM, les spécificités de la station de Marseille.





Division 240

- Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur < ou = à 24 m
- Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015

Fonction de chef de bord

 responsable de la conduite du navire, de la tenue du journal de bord lorsqu'il est exigé, du respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées.

Il doit y avoir un chef de bord désigné.



Division 240

Modifications au 1er Juin 2019

- Registre de vérification spéciale obligatoire pour les locations entre particuliers, mis à jour 1 fois par an.
- Kitesurf : marquage de la voile (nom, No téléphone)
- Extincteurs: contrôles des extincteurs fixées par le fabricant. Les extincteurs doivent être marqués CE ou « barre à roue » . Leur nombre, capacité, emplacement, agent extincteur sont définis par le fabriquant de l'embarcation
- Equipement Individuel de Flottabilité :
 en côtier (2 à 6MN) l'EIF de 100N peut être remplacé par 50N s'il
 est porté par une personne sachant nager.



Retours d'expériences et statistiques. Les principes de l'évolution de la règlementation.

Quelques statistiques



SNOSAN, CROSS, SNSM

Coordination des opérations de sauvetage : Le CROSS



12 915 opérations de sauvetage en 2018

dont 53 % entre juin et septembre



77 % concernent la plaisance et les loisirs nautiques



23 % concernent les activités professionnelles (navires de commerce et de pêche)

19 812 personnes sauvées

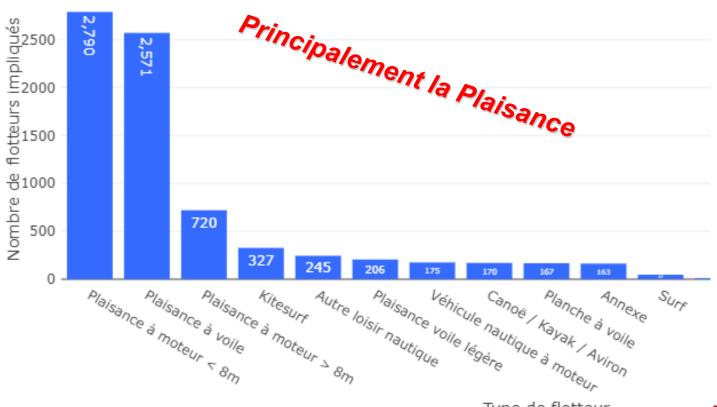
pour 293 décès ou disparitions

Les CROSS coordonnent tous les moyens nautiques et aériens sur zone, qu'ils soient publics ou privés.

En 2018, cela représente 11 897 interventions (recherches et sauvetages) pendant 26 633 heures.



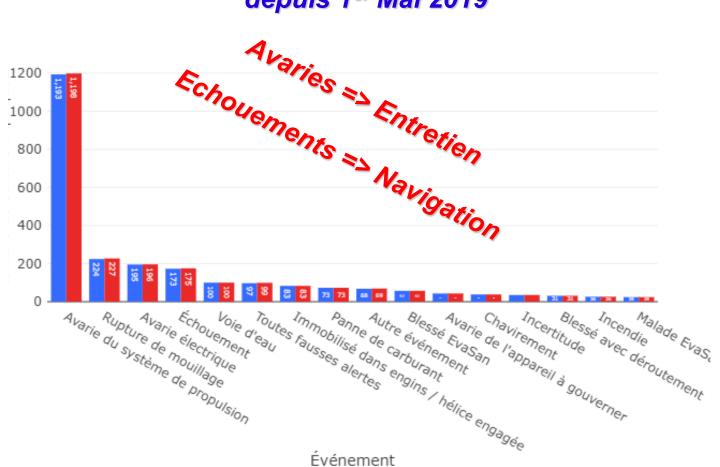
saison estivale depuis 1er Mai 2019







pour plaisance à moteurs depuis 1^{er} Mai 2019





pour voiliers depuis début 2019





Interventions Homme à la Mer

En 2018, les Sauveteurs Embarqués ont secouru 7 191 personnes, (80%)

1587 (20%) se sont « tirées d'affaire elles-mêmes »

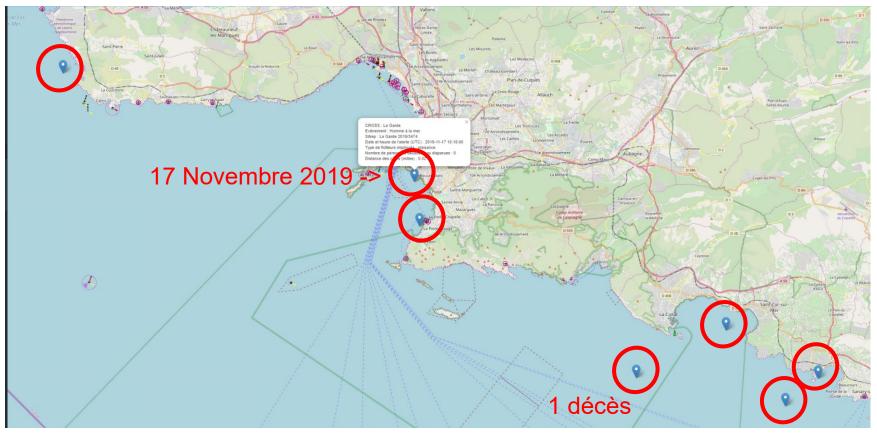
68 personnes ont disparu ou sont décédées. 87 % pratiquaient la plaisance

47 % concernent des hommes à la mer (chute, accident de baignade)

13 % l'activité plongée (apnée, chasse, bouteille)



Homme à la Mer depuis 1 an





Homme à la Mer La prévention

Cf CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA CHUTE À LA MER (1ere cause de décès) POUR LES MARINS PROFESSIONNELS (institut Maritime de Prévention) :

1 EVITER

2 FLOTTER

#3 LOCALISER

#4 RECUPERER

EN MER LA CHUTE NE PREVIENT PAS!



Homme à la Mer

1 EVITER ...de tomber à la mer

Les facteurs de risques :

- S'exposer à la chute
 - => faire ses besoins à l'extérieur, manœuvrer à l'avant, courir
- Etre entrainé par-dessus bord
 - => Ecoutes, bôme, collision, talonnage, vague, gite...

Prévention : Le chef de bord évalue les risques et est responsable

- de préparer le bateau : état des filières, installer (centrer) et vérifier les lignes de vies
- d'informer l'équipage des facteurs de risques, du port de chaussure adaptées, de ne pas courir, « une main pour soi, ... »
- de décider du port des harnais en fonction des conditions (méteo) et de la situation (manœuvres)

Règlementation: à partir de Semi-hauturier (6MN),

- Harnais et longe par navire pour les non voiliers
- Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers



Homme à la Mer # 2 FLOTTER ...en sécurité

Les facteurs de risques :

La noyade 8 noyés sur 10 auraient été sauvés avec un gilet
 => assurer le retournement d'une personne même inconsciente et la maintenir dans une position stable avec les voies respiratoires hors de l'eau.

<u>Prévention</u>: Le chef de bord évalue les risques et est responsable

- de préparer les **gilets**: type (mousse, gonflables, automatiques, sous-cutale), volume (50N, 100N, 150N, 275N), nombre, tailles dont enfants, entretien périodique
- de décider du port des gilets en fonction des conditions (méteo) et de la situation (manœuvres)

Règlementation:

Equipement individuel de flottabilité en fonction de la flottabilité exprimée en newtons et du type de navigation :

- 50 N embarcations propulsées par l'énergie humaine, quelle que soit la distance
- 50 N pour navigation basique jusqu'à 2 milles d'un abri
- 100 N pour navigation côtière de 2 à 6 milles d'un abri (50N si effectivement porté par une personne sachant nager)
- 100 N pour les enfants de 30 kg maximum quelque soit la distance
- 150 N pour navigation semi-hauturière à plus de 6 milles d'un abri.



Homme à la Mer # 3 LOCALISER ... l'homme à la mer

Les facteurs de risques :

- Perdre des opportunités de retrouver rapidement l'homme à la mer
 - => alerter l'équipage à bord
 - => stopper le bateau
 - => localiser visuellement : un équipier dédié
 - => localiser la position de la chute :

noter l'heure, actionner la touche MOB du GPS, baliser la zone en jetant à l'eau des objets

- => localiser la position de l'homme à la mer : balises (PLB, AIS)
- => Alerter les secours : MAYDAY VHF
- => En régate : Les concurrents doivent interrompre la course et participer à la recherche et au sauvetage.



Homme à la Mer # 3 LOCALISER ... l'homme à la mer

Prévention : Le chef de bord évalue les risques et est responsable

- de préparer au niveau individuel, les gilets de couleur vive, avec bandes réfléchissantes, équipés de fluorescéine, bâtons luminescents (cyalume), lampe flash, de moyens de de moyens radio individuels (PLB, AIS)
- **D'équiper le bateau** de traceur de navigation, d'alarme, touche MOB GPS de moyens de localisation visuelle : bouée fer à cheval, perche IOR rigide ou gonflable,
- De former les équipiers au cas où lui même tomberait à la mer.

Règlementation:

- Dispositif lumineux
- Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne (côtier)
- Matériel pour faire le point (côtier)
- Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (côtier)
- VHF fixe (côtier)



Homme à la Mer # 4 RECUPERER ... l'homme à la mer

Les facteurs de risques

- Panique => ne pas se jeter à l'eau (non amarré au bateau)
- Approche et manœuvre => entrainement
- Nuit => Phare
- Sur-accident => bateau et équipage en ordre, équipés de gilets
- Précipitation => arrêter le bateau, démarrer le moteur après avoir vérifié qu'aucun bout n'est à l'eau, annoncer la manœuvre, affecter les rôles
- Eviter de blesser l'homme à la mer avec le bateau => récupérer au vent, attention à l'hélice
- Remonter l'homme sur le bateau => palan + échelle
- Santé du naufragé => réchauffer + examen
 + CCMM Centre de consultation médicale maritime
- Tenir informé le CROSS, annuler le MAYDAY



Homme à la Mer # 4 RECUPERER ... l'homme à la mer

Prévention : Le chef de bord est responsable

- De rédiger une procédure
- De s'entrainer et de former l'équipage à la manœuvre d'homme à la mer
- D'équiper le bateau de matériel adapté : « rescue line », palan de remontée à bord, échelle

Règlementation :

- Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (côtier)
- VHF fixe (côtier)



Homme à la Mer - Procédure

Alerte : équipiers à dispo du chef de bord

Equipier dédié à pointer son doigt vers l'homme à la mer

Lancer la bouée : point de repère Perche IOR Repérage lumineux Cyalume



GPS ou traceur : fonction MOB ou relever la position

Arrêter le bateau



Homme à la Mer - Procédure

D240

VHF fixe (obligatoire depuis le 01/01/2017)
Canal 16 MAYDAY
MOB



D240

Dispositif lumineux étanche adapté à la recherche et au repérage d'un homme à la mer de nuit





Rescue Line

Manœuvre d'homme à la mer S'ENTRAINER avec seau et pare-battage

PREVENTION DE BASE

Lignes de vie Harnais / Gilet S'entrainer



Alerter

L'équipage : CRIER

Message MAYDAY à la VHF



Attention

homme à la mer



Equipier pointe du doigt perche IOR - GPS MOB Fluorescéine, Fumigène Coussins ...



La victime et la remonter à bord



Revenir

Vers la victime

Faire au plus rapide et sûr



Vidéo MOB2



PREVENIR LES SECOURS EN MER



ETRE VU

DANS QUELS CAS ALERTER?

DANGER

Sécurité

URGENCE

Pan Pan

DETRESSE

Mayday



DANGER

OBJETS A LA DERIVE

PHENOMENES METEOROLOGIQUES SPONTANES estimés dangereux pour la navigation maritime



URGENCE

AVARIE DE PROPULSION

AVARIE DE BARRE

HELICE OU SAFRAN ENGAGE

DEMATAGE

DEMANDE D'AVIS MEDICAL



DETRESSE

HOMME A LA MER

INCENDIE / EXPLOSION

VOIE D'EAU / ABORDAGE

NAVIRE A LA DERIVE

ECHOUEMENT / CHAVIREMENT

NAVIRE SOMBRANT

ABANDON DE NAVIRE



COMMENT ALERTER?

MOYENS DE CONTACT

INFORMATIONS UTILES

MESSAGE



LES MOYENS DE CONTACTS

En mer: radio, fréquence VHF le canal 16

Sur la côte : téléphone

le 196



CONTENUS DES MESSAGES

en VHF Canal 16

- QUOI
- QUI
- POURQUOI
- Où



en VHF Canal 16

DANGER

Message de <u>SECURITE</u>

- Sécurité Sécurité Sécurité
- Ici le hors bord Pladevan
 Ici le hors bord Pladevan
 Ici le hors bord Pladevan

Indicatif MA xxxx

- Qui signale la présence d'un container flottant
- A la position 43 degrés 15 minutes 36 secondes nord et 5 degrés 17 minutes 03 secondes est ou, (en l'absence de coordonnées GPS)
- au travers ouest du cap Caveau pour environ un demi mile nautique

Quoi

Pourquoi

Οù



CONTENU DES MESSAGES en VHF Canal 16

Il est conseillé de préparer à l'avance les messages types personnalisés pour son bateau et accessibles près de la VHF

Finaliser le message en fonction de la situation.

Lire sans arrêt jusqu'à la fin du message.

(appuyer sur le bouton du micro):

MAYDAY, MAYDAY, MAYDAY

Ici Huahine, Huahine (prononcer Huahiné)

Indicatif, FOXTROT ALFA FOXTROT cinq quatre trois zéro (FAF5430)

MAYDAY Huahine

HOTEL UNIFORM ALFA HOTEL INDIA NOVEMBER ECHO

Ma position est

(lire sur l'écran de la VHF):

« x degrés, y minutes (décimales...) Nord » « x degrés, y minutes (décimales...) Est »

ou

« à x miles au sud du cap ... »

pour incendie/ voie d'eau/ homme à la mer,/...

Demandons assistance immédiate

X personnes à bord (dont y enfants)

J'ai l'intention de ... (exécuter la manœuvre de l'homme à la mer,...)

Le navire est un voilier de 10 mètres, coque blanche.

La personne à la mer est un homme de 30 ans avec un gilet gonflé, nous l'avons perdu de vue,...

A vous.

Attendre la réponse (relâcher le bouton du micro)







LA FUSEE PARACHUTE 3

ELLE GUIDE LES SAUVETEURS

DUREE DE FONCTIONNEMENT : de 40 à 60 sec.

REPERABLE A 20 NM DE NUIT
REPERABLE de 10 a 15 NM DE JOUR

En fonction de la visibilité

* Plus obligatoire







LA COUVERTURE DE SURVIE

PEUT SERVIR A ATTIRER L'ATTENTION

LE COTE DORE EST PLUS VISIBLE QUE L'ARGENTE



La visite de courtoisie porte sur le matériel de sécurité et sa mise en oeuvre.

ne concerne pas la structure même du navire.



gratuite, réalisée à la demande du propriétaire, effectuée par des équipes bénévoles des stations locales de la SNSM.

La visite de courtoisie

permet de mieux appréhender la réglementation en vigueur

la visite de courtoisie est anonyme et ne constitue en aucun cas une inspection ni un contrôle technique.









REGLES DE SECURITE APPLICABLES A LA NAVIGATION DE PLAISANCE EN MER

SUR DES EMBARCATIONS DE LONGUEUR INFERIEURE OU EGALE A 24 M (entrée en vigueur le 1er mai 2015)

Annexe 240-A.01

Le tableau ci-dessous résume les dispositions d'embarquement du matériel d'armement et de sécurité, sans se substituer aux articles pertinents du chapitre 240-2.

Matériel	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Equipement individuel de flottabilité	X	X	X	X
Un dispositif lumineux	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X
Dispositif de remorquage	X	X	X	X
Ligne de mouillage (si masse lège ➤ ≥250kg)	X	X	X	X
Annuaire des marées	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X



Matériel	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Trois fusées à parachute et deux fumigènes ou une VHF fixe			x	x
Radeau de survie			x	X
Matériel pour faire le point			x	X
Livre des feux			X	X
Journal de bord			X	X
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			X	X
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres				X
VHF fixe			x (à partir du 01/01/2017)	Х
VHF portative				x

Télécharger la Division 240 ICI

Abri:

Endroit de la cote ou tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance.

Cette notion tient compte des conditions mééeorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.

Chef de bord :

Membre d'équipage responsable de la conduite du navire, de la tenue du journal de bord lorsqu'il est exigé, du respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées.

- I- Le chef de bord s'assure que tous les équipements et matériels de sécurité qui répondent aux dispositions de conformité du navire et a la présente division sont embarqués, en état de validité, adaptés a l'équipage et en bon état.
- II- Le chef de bord les met en œuvre lorsque les conditions l'exigent.

DIVISION 240 Article 240-2.04

II. Les engins, embarcations et navires effectuant une navigation littorale a **moins de 2 milles d'un abri** embarquent le matériel d'armement et de sécurité basique prévu a l'article 240-2.05.

Lorsqu'elles effectuent une navigation a **plus de 300 m d'un abri côtier**, les annexes embarquent un équipement individuel de flottabilité par personne embarquée, ainsi qu'un moyen de repérage lumineux conforme au point II.2 de l'article 240-2.05.

III. Les embarcations et navires effectuant une navigation côtière entre 2 et 6 milles d'un abri embarquent le matériel d'armement et de sécurité côtier prévu a l'article 240-2.06.

IV. Les navires effectuant une navigation semi-hauturière entre 6 et 60 milles d'un abri embarquent le matériel d'armement et de sécurité semi-hauturier prévu à l'article 240-2.07.

V. Les navires effectuant une navigation hauturière au-delà de 60 milles d'un abri embarquent le matériel d'armement et de sécurité hauturier prévu à l'article 240-2.08.

DIVISION 240 Article 240-2.12

Caractéristiques des équipements individuels de flottabilité

- I. Les équipements individuels de flottabilité à bord des navires, embarcations et engins de plaisance sont adaptés à la morphologie des personnes embarquées et répondent aux caractéristiques suivantes :
- -50 N de flottabilité au moins pour les embarcations propulsées par l'énergie humaine, quelle que soit leur distance d'éloignement;
- -50 N de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 2 milles d'un abri; Basique
- -100 N de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 6 milles d'un abri. Côtier (50N si porté et sachant nager)
- -100 N de flottabilité au moins pour les enfants de 30 kg maximum, quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri ;
- -150 N de flottabilité au moins pour les navires s'éloignant de plus de 6 milles d'un abri.

 Semi-hauturier et Hauturier

Article 240-2.14
Caractéristiques des dispositifs de repérage et d'assistance pour personnes tombées a l'eau

Chapitre III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX NAVIRES DE FORMATION OU DESTINES A LA LOCATION Article 240-3.01 Vérification spéciale

ANNEXE 240-A.2 REGISTRE DE VERIFICATION SPECIALE

Le registre de vérification spéciale doit être rempli et visé annuellement par la personne responsable, au sein de la structure ou l'entreprise, de l'entretien du navire.

Ce document permet à l'utilisateur du navire de vérifier que l'entretien du navire et le suivi de son matériel de sécurité sont réalisés régulièrement.

La vérification engage la responsabilité de l'exploitant du navire (personne physique ou morale).

Télécharger le registre <u>ICI</u>. Check-list intéressante y compris hors location